

Le Conseil Municipal se réunira le **Mardi 2 juin 2020 à 18 h**, salle de la Mairie, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Indemnités des Adjointes au maire
- Création de commissions et nomination de délégué à divers organismes
- Délégation d'attributions au Maire

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

Le deux juin deux mille vingt à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation du 27 mai 2020 qui leur a été adressée par le Maire, Thierry MENUCELLI.

Présents : Jean-Luc AUGE, Nathalie BOURDELAS, Maryanick CHAMPAUD, Jean-Luc CHAPUT, Vincent ECHASSERIAU, Isabelle JégOU, Luc JEGOU, Thierry MENUCELLI, Jérôme RABY, Brigitte ROBERT.

Absente démissionnaire : Agnès BERTRAND

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance Isabelle JEGOU.

oooooooooooo

A l'ouverture de séance, Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Madame Agnès BERTRAND qui présente sa démission du Conseil Municipal.

oooooooooooo

Monsieur le Maire demande l'assentiment du Conseil Municipal d'effectuer les votes à main levée sauf si un conseil émet le désir d'un vote par bulletin secret.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce mode de vote.

oooooooooooo

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal d'envoyer les convocations par mail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'envoi des convocations par mail en pièce jointe.

oooooooooooo

ORDRE DU JOUR

1. INDEMNITES DES ADJOINTS AUX MAIRES

Délib. n°7/2020

Monsieur Le Maire rappelle que les indemnités pour le Maire ne sont pas soumises au vote du Conseil Municipal, selon l'article L2123-23 du CGCT, l'indemnité de fonction brute mensuelle est de 25.5% de l'indice brut terminal soit un montant de 991,80€ brut.

Les indemnités brutes mensuelles des adjoints selon l'article L2123-24 du CGCT est de 9.9% maximal de l'indice brut terminal soit un montant de 385,05€ par adjoint.

Monsieur le Maire propose d'allouer cette somme aux adjoints.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de 9.9% de l'indice brut terminal aux adjoints.

2. DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE

Délib. n°8/2020

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui déléguer une partie de ses attributions. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires.

Monsieur Le Maire fait lecture de ces délégations énumérées ci-dessous :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords cadres et de leurs marchés subséquents qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu'à 15 000 € HT ;
- Prendre toutes décisions concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Intenter toute action en justice au nom de la Commune ou la défendre dans toutes les actions intentées contre elle pour les contentieux et ce, pour tout type de recours administratif, judiciaire ou civil ou devant toute juridiction spécialisée, y compris la constitution de partie civile au nom de la Commune et constituer avocat à cet effet ;
- Conformément à l'article R421-1 du Code de l'urbanisme, déposer et signer au nom de la Commune, les demandes de permis de construire ou de démolir, et les déclarations de travaux concernant les terrains, équipements et bâtiments propriété de la Commune ;
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter ou refuser les indemnités proposées par les assureurs de la Commune en application des polices souscrites ;
- Passer et signer les conventions sans effet financier ou ayant pour objet la perception d'une recette ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Commune dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- Autoriser au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Négocier et passer les conventions de stage effectuées à la Commune ou effectuées par les agents de la Commune dans d'autres structures ;
- De décider que, conformément à l'article L.2122-22 susvisé, ces attributions déléguées pourront faire l'objet de la part du Maire d'une subdélégation aux adjoints.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les délégations ci-dessus.

3. CREATION DE COMMISSIONS ET DELEGUES A DIVERS ORGANISMES

Délib. n°10 et 11/2020

Monsieur le Maire précise que les élus seront invités à toutes les commissions communales. Les commissions seront un lieu de débat et d'échanges à l'issue desquelles des comptes rendus seront établis et transmis aux élus. Chaque conseiller qui ne pourra pas se rendre aux commissions pourra présenter par écrit ses questions et donner son avis.

Commissions et délégués obligatoires

- **Révision des listes électorales :**
1 élu → Jean Luc AUGÉ

Seront proposés :
au Préfet comme représentant de l'administration → Pascale FAYETTE
au Président du Tribunal de Grande Instance → Agnès Bertrand

- **Commission des Impôts Directs :**

Délib. n°9/2020

Proposition de 12 titulaires et 12 suppléants, 6 titulaires et autant de suppléants seront retenues par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Liste des titulaires : Maryanick Champaud, Jean-Luc Chaput, Jérôme Raby, Luc Jegou, Jean-Luc Pinel, Estelle Fouchet, Alain Duvernois, Joël Bidaud, Ernesto Morais, Christian Merliaud, Brigitte Robert, Pierre Bansard.

Liste des suppléants : Eric Yacinthe, Gilles Bessec, Jean-Luc Auge, Gilles Montalescot, Francis Dermigny, Marie Broutin, Pascale Fayette, Bruno Narbonne, Françoise Maunoury, Christiane Redon-Frionnet, Marylène Charbonniaud, Franck Beynatou.

- **Commission appel d'offres :**

Marchés supérieurs à 40 000€

Composée du Maire et de 3 conseillers titulaires et 3 suppléants

Titulaires : Vincent Echasserieau, Jean-Luc Chaput et Luc Jégou.

Suppléants : Nathalie Bourdelas, Jérôme Raby, Brigitte Robert.

- **Délégué Syndicat Energie Haute-Vienne**

⇒ Luc Jegou

- **Commission des sentiers à la Communauté de Communes**

⇒ Maryanick Champaud

Monsieur Le Maire a émis le souhait que les villages soient reliés par des chemins de randonnée et que ces chemins soient repris dans un chemin de grande randonnée.

- **Correspondant Défense**

Le correspondant sera le relais de l'autorité militaire et de la commune et chargé du devoir de mémoire et le relais école Défense.

⇒ Jean-Luc Auge

- **Correspondant sécurité routière**

Le correspondant sera le relais avec les autorités de la sécurité routière.

⇒ Jean-Luc Chaput

Le Maire fait part au conseil de son souhait de faire ralentir les véhicules circulant dans la traversée du bourg.

- **Délégué commission impôts de la communauté de communes**

⇒ Nathalie Bourdelas

- **Délégué commission transfert de charges à la communauté de communes**

⇒ Isabelle Jégou

Commissions ou représentants non obligatoires

- **Représentant instance gérontologique**

⇒ Brigitte Robert

- **Représentant Office du Tourisme**
Si possible → Brigitte Robert
Si délégué Communautaire → Le Maire
- **Représentant commune à la Fédération des communes forestières**
⇒ Luc Jegou
- **Commission des Finances**
⇒ Tout le Conseil Municipal
- **Commission Grands dossiers**
⇒ Tout le Conseil Municipal
- **Travaux et Matériels**
⇒ Jean-Luc AUGÉ, Maryanick CHAMPAUD, Jean-Luc CHAPUT, Vincent ECHASSERIEAU, Jérôme RABY.
- **Représentant au comité syndical du Parc Naturel Régional Millevaches**
⇒ Isabelle JEGOU
- **Représentant Affaires scolaires et conseil d'école**
⇒ Nathalie Bourdelas
- **Commission communication**
⇒ Nathalie Bourdelas, Vincent Echasserieu, Isabelle Jégou .
- **Commission environnement, tourisme.**
⇒ Vincent Echasserieu, Brigitte Robert, Isabelle Jégou

La date du prochain Conseil Municipal sera définie ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 19H30.

Au registre suivent les signatures des membres présents :

Le MAIRE	Le secrétaire de séance
Thierry MENUCELLI	Isabelle JEGOU
Jean-Luc AUGÉ	Nathalie BOURDELAS
Maryanick CHAMPAUD	Jean-Luc CHAPUT
Vincent ECHASSERIEAU	Luc JEGOU
Jérôme RABY	Brigitte ROBERT